

Lettre de l'Ambassadeur de France à Copenhague à Robert Schuman (13 avril 1951)

Légende: Le 13 avril 1951, l'ambassadeur de France à Copenhague adresse à Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, une lettre dans laquelle il décrit l'attitude des autorités danoises face aux projets d'organisation européenne des marchés agricoles.

Source: Archives historiques des Communautés européennes, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Pierre Uri, PU. PU 38.

Copyright: (c) Archives Historiques de l'Union européenne-Florence

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_l_ambassadeur_de_france_a_copenhague_a_robert_schuman_13_avril_1951-fr-b96a1a22-50bf-4985-8d9e-781ca3ff0bbe.html

Date de dernière mise à jour: 11/04/2014

Lettre de l'Ambassadeur de France à Copenhague à Robert Schuman (13 avril 1951)

l'AMBASSADEUR DE FRANCE A COPENHAGUE
à
SON EXCELLENCE MONSIEUR ROBERT SCHUMAN
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
PARIS

a. s. ouverture d'une conférence sur
l'organisation européenne des
marchés agricoles (pool vert)

Par circulaire n° 86 du 3 avril 1951, le Département a bien voulu me prier de le tenir au courant des réactions que provoquerait le projet français pour l'ouverture d'une conférence sur l'organisation européenne des marchés agricoles.

J'ai l'honneur de faire savoir à votre Excellence que la presse danoise dans son ensemble a en effet annoncé l'envoi au nom du Gouvernement français par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe d'invitations à participer à la conférence agricole, mais sans accompagner jusqu'à présent cette nouvelle d'aucun commentaire. En février, le journal radical "Politiken" avait consacré un éditorial favorable à l'idée du marché commun (mon télégramme en clair n° 82). Depuis lors la presse éditoriale a été muette à ce sujet.

J'ai eu l'occasion d'autre part de recueillir certaines vues très préliminaires au Ministère des Affaires Etrangères. Il semble que le document français doive, selon les bonnes méthodes administratives danoises, faire l'objet d'une étude longue et approfondie avant que les autorités danoises émettent un avis précis sur une question qui les touche directement. D'une manière générale, le projet paraît susciter l'intérêt mais être accueilli avec scepticisme. Les conversations que j'ai pu avoir à la Direction des Affaires Economiques et les remarques qu'appellent les conditions générales de l'agriculture danoise suggèrent les observations toutes provisoires suivantes :

1° — L'Agriculture n'est pas ici intéressée au même titre par tous les objectifs énoncés dans le mémorandum. Favorable à un abaissement et à une harmonisation des tarifs douaniers pour des produits tels que le sucre, le blé ou les produits laitiers, on l'est moins à une action qui viserait à adapter, d'une façon ou d'une autre, les prix très bas auxquels arrive le producteur danois au prix moyen des mêmes produits, en France par exemple.

Conscient de disposer de certains avantages en matière agricole, conscient d'être aussi le seul pays européen pour lequel l'agriculture représente la première "industrie" exportatrice, le Danemark hésitera sans doute à s'engager dans une tentative qui, à bien des points de vue, risquerait de diminuer sa capacité de concurrence.

2° — Au point de vue agricole, le Danemark se sent beaucoup plus lié à la zone sterling qu'à l'Europe continentale; c'est en fait seulement pour le surplus invendable en Angleterre que le problème des prix et de la répartition des marchés se pose ici en termes "européens". Il y a tout lieu de croire que les réactions britanniques à l'égard du mémorandum seront d'une importance décisive pour la réponse danoise.

3° — Les pays protectionnistes en matière agricole accepteront-ils vraiment de baisser leurs barrières ? Telle est la question que l'on pose enfin. L'on observe que les problèmes de production charbonnière et sidérurgique ont, de longue date, donné lieu à l'adoption de solutions communes, mais les conditions de production des céréales, des produits laitiers, de la betterave et du vin sont si diverses d'un pays à un autre et soumises à de tels aléas, que dans ce pays où l'idée européenne ne rencontre que des partisans assez tièdes, l'on craint qu'une autorité commune ne se heurte à des difficultés presque insurmontables.

Le Secrétaire Général du Ministère ne m'a pas caché hier que quelle que soit la séduction exercée par la conception du pool agricole d'un point de vue théorique, il lui paraissait douteux que le durcissement actuel du

système des échanges commerciaux consécutif au réarmement soit très propice à sa réalisation.

Communiqué à : Direction d'Europe
Direction Générale des Affaires Economiques.